

Les retraités se mobilisent

Autor(en): **Probst, Jean-Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **27 (1997)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-827364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GE

Les retraités se mobilisent



L'Avivo a réuni près de 800 retraités en colère Photo Y. D.

En novembre dernier, le Conseil d'Etat genevois limitait les subsides des cotisations de l'assurance maladie aux ménages avec des enfants à charge. Ainsi, près de 20 000 assurés de condition modeste sont privés de subsides. L'Avivo a mobilisé ses membres.

Pprès de 800 retraités ont répondu à l'appel de l'Avivo et des milliers de signatures sont parvenues au siège de l'association. «Parmi les 20 000 personnes privées de subsides, nous estimons qu'il y a quelque 10 000 retraités», explique René Ecuyer, secrétaire cantonal.

Il ajoute: «Le Conseil d'Etat veut faire des économies sur le dos des assurés de condition modeste sans enfants. Multipliez 60 francs, le montant du subside par 20 000 personnes. Cela représente une somme de 14,4 millions par année. On tue la solidarité pour faire place à l'individualisme...»

Jusqu'au début de cette année, les subsides étaient distribués de la manière suivante: Fr. 60.- par mois aux assurés dont le revenu net était infé-

rieur à Fr. 30 000.- et aux couples jusqu'à 42 000 francs; Fr. 87.50 par mois au maximum par charge de famille. Depuis janvier, les subsides passent à Fr. 90.- pour les assurés ayant charge de famille et un revenu inférieur à Fr. 24 000.- (Fr. 60.- jusqu'à 48 000.-, Fr. 30.- jusqu'à 66 000.- et Fr. 87.50 au maximum par charge de famille).

En revanche, les subsides sont supprimés aux personnes n'ayant pas d'enfants à charge.

Genevois pénalisés

C'est sur ce dernier point que l'Avivo réagit. Une pétition demande de rétablir sans délai le subside mensuel de Fr. 60.- pour tout assuré de condition modeste. Il faut cependant préciser que l'Etat prend totalement à sa charge le paiement de la prime d'assurance des personnes as-

sistées et des bénéficiaires de l'OCPA. Aucun changement n'est intervenu pour cette frange de la population à revenus modestes.

«Concernant les primes des caisses maladie, il faut tout de même souligner que les Genevois sont pénalisés, relève René Ecuyer. La prime de base de l'Assura se monte à Fr. 169.- dans le canton de Berne, Fr. 187.- dans le canton de Fribourg et Fr. 266.- dans le canton de Genève.»

Face à cette disparité, le Conseil d'Etat genevois réagit, proteste et demande des comptes auprès des compagnies d'assurances. «Nous sommes curieux de voir comment cela se traduira dans notre portemonnaie!», dit encore René Ecuyer qui conclut: «De promesses en promesses, la nouvelle LAMal aurait dû résoudre tous les problèmes. C'est loin d'être le cas...»

Pour l'heure, l'Avivo poursuit sa lutte et demande, ainsi que le rappellent les banderoles et autres calicots: «Une meilleure qualité de la vie pour tous les retraités.»

J.-R. P.

Aider les plus démunis!

Le choix du Conseil d'Etat est clair: aider les plus démunis. «L'impact de la hausse des cotisations d'assurance maladie touche avant tout les familles», explique Guy-Olivier Segond, chef du Département de la santé et des affaires sociales.

«Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge les cotisations de 45 000 enfants genevois. Politiquement et fondamentalement, cela me paraît justifié.»

Avant de prendre sa décision, le Conseil d'Etat a procédé à une analyse de la situation. «Un couple de retraités qui touche Fr. 50 000.- par an paie 2% d'impôts. Un actif, avec

deux enfants qui gagne la même somme paiera, lui, 14% d'impôts... Nous ne voulons pas la lutte des âges, mais les retraités sans enfants sont mieux traités que les familles. Cela risque de poser un problème, à long terme.»

Guy-Olivier Segond rappelle au passage que l'Etat paie les cotisations de 10 000 assistés genevois et de 25 000 bénéficiaires de l'OCPA. «Ces derniers représentent d'ailleurs une large part de la clientèle de l'Avivo. Parmi les retraités qui manifestent, nombreux sont ceux qui ont leurs cotisations payées...»